

**SEMINAIRE ANFH DES  
PERSONNELS EN CHARGE DE  
LA FORMATION**



***CORRIGES DES ATELIERS DU JEUDI  
APRES-MIDI***



## ATELIER INGENIERIE DE FORMATION

---

### THEME : LES ACHATS DE FORMATION

#### 1. En quoi consiste la dématérialisation des procédures d'achat ?

- **La publication de l'appel d'offres sur une plateforme en ligne.**
- L'envoi du cahier des charges par mail aux prestataires.
- **Les échanges clients/prestataires sur une plateforme en ligne.**
- Solliciter une réponse du prestataire par courrier recommandé et sur une plateforme en ligne.
- **Utiliser la plateforme mise à disposition par l'ANFH.**

#### 2. Quels sont les documents obligatoires pour les consultations de marchés supérieurs à 25000€ ?

- **Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) comprenant à minima le cahier des charges et le règlement de consultation.**
- Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) comprenant à minima le cahier des charges.

#### 3. Que garantit la mise en concurrence dans une procédure d'achat ?

- **La liberté d'accès à la commande publique.**
- **L'égalité de traitement des candidats.**
- **La transparence des procédures.**
- Perdre du temps dans les procédures administratives.

#### 4. Quels sont les éléments à privilégier dans la rédaction d'un cahier des charges ?

- **Contexte, objectifs et public attendu.**
- Contexte, objectifs, public attendu et taille/ âge du formateur(trice).

#### 5. Quelles sont les bonnes pratiques pour rédiger des objectifs de formation ?

- **Un nombre d'objectif compris en 3 et 8.**
- **Utiliser des verbes d'action (développer, construire, mutualiser...)**
- Utiliser des verbes passifs (savoir, connaître...)
- Orienter sur les contenus et les méthodes d'animation du formateur.



6. Je veux faire un achat sur le thème « Manutention des charges ». Je veux une formation de 2 jours et prévois de réaliser 3 groupes par an pendant 3 ans. J'aurai peut-être des groupes sur la 4<sup>ème</sup> année. Le coût groupe est de 2200€. A combien j'estime mon marché et quelle procédure dois-je utiliser ?

- 6 600€
- 19 800€
- **26 400€**
- Consultation simple
- **MAPA (Procédure de publication adaptée)**
- Appel d'offres ouvert

7. Qu'est-ce que le BPU ?

- **Bordereau de Prix Unitaire**
- Bordereau de Prix Uniformisé
- Bordereau de Prix unique
- Bateau de Pirate Usé

8. Quel est l'intérêt de la plateforme achat ANFH ?

- **Accéder gratuitement à une plateforme de dématérialisation.**
- Déléguer mes achats de formation ANFH.

9. Comment s'appelle la plateforme de mise à disposition de modèles de documents d'achat proposée par l'ANFH ?

- **ALFRESCO**
- ALFREDO
- SEGAFREDO

---

## THEME : LA QUALITE

Question	Réponse
A partir du 1 <sup>er</sup> janvier, les OF doivent être pré référencés sous ?	DATADOCK
Quel est le point commun entre DATADOCK et évaluations ?	QUALITE
Quel est l'un des objectifs de Datadock ?	<b>Faciliter la démarche de référencement des organismes de formation</b>



## SEMINAIRE ANFH 2019

	ou Evaluer la formation
Selon vous, combien d'organismes de formation sont pré référencés à ce jour ?	25 000 <b>63 000</b> 240 000
Pour être pris en charge par l'ANFH, un organisme référencé par l'ANDPC doit-il se référencer sous datadock	Non
Le mot datadock finit-il par OCK ou OK	OCK
Quel est l'objectif d'une évaluation à chaud de fin de formation ?	Evaluation de la satisfaction Ou Evaluation des acquis
Qu'est-ce qui permet de garantir une formation de qualité ?	DATADOCK garanti la capacité d'un organisme à fournir une formation de qualité C'est par un dispositif d'évaluation que l'on peut garantir la qualité d'une formation.
Etre datadocké veut-il dire être référencé ou être pré référencé ?	Pré référencé
La mise en place de D a fait suite à	Le décret applicable dans le cadre de la réglementation du privé La nouvelle loi de modernisation sociale La loi de finance
Quel est l'objectif d'une évaluation à froid ?	Evaluation de la température du frigo Evaluation des effets de la formation sur la pratique professionnelle
Les organismes étrangers ont-ils besoins d'être datadocké ?	Non



## ATELIER FOND DE QUALIFICATION & CPF

---

### THEME : LE CPF

*Les affirmations suivantes sont justes*

1. 150h pour prévenir les situations d'inaptitudes
  2. 48h/an pour agents catégorie C sans diplôme
  3. Abondement de 24/an jusqu'à 120 h
  4. Abondement de 12/an entre 120 et 150h
  5. Pour tous : contractuels – titulaires – stagiaires
  6. Caisse des Dépôts et Consignations compte les heures
  7. Chaque agent peut consulter son compte en ligne.
  8. CPF = Compte Personnel de Formation
  9. CPF fait partie du CPA
  10. Un agent en contrat d'apprentissage ne cumule pas de CPF.
  11. Le CPF est à l'initiative de l'agent.
  12. CPF (symbole différent) Compte de Pirate Fou
  13. 25h de CPF contre un cocktail offert ce soir
  14. Le CPF ne permet pas de réaliser un BC ou une VAE.
  15. Les heures CPF peuvent être utilisées pour un permis de conduire.
  16. Les heures CPF peuvent être utilisées pour une préparation concours.
  17. Les heures CPF ne peuvent pas être utilisées pour prendre des RTT.
- 

### THEME : SUR QUELS FONDS PUIS-JE FINANCER CETTE FORMATION ?

Certificats et Diplômes visés	PLAN	FMEP	FQ&CPF	CFP	APPEL A PROJET DU-MASTER
Une éducatrice spécialisée veut un DE Accompagnant Educatif et Social	X	X	X		
Une AS veut devenir suivre une formation de Socio esthéticienne	X		X	X	



## SEMINAIRE ANFH 2019

Certificats et Diplômes visés	PLAN	FMEP	FQ&CPF	CFP	APPEL A PROJET DU-MASTER
Orthophoniste veut passer Certificat de capacité d'orthophoniste	X	X	X	X	
Une AS veut devenir AMA (TP Secrétaire assistante médico-sociale)	X		X	X	
Un technicien informatique travaillant au SI licence professionnelle métiers des réseaux informatiques et télécommunication	X		X <i>*selon décision CRSG sur N°II</i>		
Une AS veut devenir infirmière	X	X	X		
Un animateur passe un Diplôme d'Etat Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	X	X	X		
Un ASH veut passer un DE Ambulancier	X		X	X	
Une adjointe administrative souhaite passer un BTS économie sociale et familiale ( <i>Le DE conseiller en économie sociale et familiale est une EP Titre III</i> )	X		X	X	
Un cadre de santé travaillant dans un ets de moins de 150K€ souhaite passer DU santé au travail	X				X
Une ASH travaillant en EHPAD souhaite devenir auxiliaire de puériculture	X		X		
Un chargé de formation dans un EHPAD souhaite passer un Master 2 métiers de la formation	X				X



## ATELIER GESTION

---

### 1. Qu'est ce qui a remplacé le FORMEP ?

FQCPF

*Depuis le 01/01/2019 le Fond de Qualification et CPF fait son apparition et remplace le FORMEP. Ce dispositif est destiné en priorité aux publics de premiers niveaux de qualification, agents de catégorie C et filières techniques, logistiques et administratives. Les dispositifs éligibles au FQ et CPF sont les études promotionnelles, autres qualifications non éligibles au FMEP et autres formations relevant du socle de connaissances et de compétences. C'est le Comité Territorial qui est en charge de l'examen des dossiers.*

- **A quoi s'engage votre agent pour bénéficier d'une formation CPF ?**

Utiliser son compteur DIF - **Utiliser son compteur CPF** -Cofinancer sa formation sur ses fonds propres

---

### 2. Quel type d'indemnité peut percevoir l'établissement ?

Traitement

- **A partir de 2019, avez-vous le choix dans le calcul du taux de remboursement ?**

OUI – NON

---

### 3. On me confond souvent avec un plafond, qui suis-je ?

Forfait

- **Le FMEP permet-il de financer les déplacements en totalité ?**

OUI – NON

---

### 4. Il permet de gonfler ses recettes, de quoi s'agit-il ?

Abondement

- **Un pharmacien permet-il de générer de l'abondement ?**

OUI – NON

---

### 5. Elle permet d'obtenir des informations via notre boîte mail ou sur l'intranet, qui est-elle?

Newsletters :

*Elle est envoyée depuis mi-mars à toutes les personnes qui ont créés un compte sur le site de l'ANFH. Son objectif est de vous informer sur la vie de l'ANFH, sur différents thèmes tels que la gestion, l'offre de service, les journées thématiques et les nouveautés.*

- **Qui communique via la newsletter?**

-les Agents -votre Etablissement – **l'ANFH Régionale** -le Siège National

---

### 6. Quel est le nouveau référentiel qualité pour les organismes ?



## SEMINAIRE ANFH 2019

AN RHÔNE

Datadock

**Combien y a-t-il de critères qualités ?**

-10 -4 -6 -3

---

**7. A quoi correspond votre 83% ?**

Enveloppe plan de formation

- **Que deviennent les 2% retirés (passage de 85 à 83)?**

Ils financent le FQ CFP ou ils financent le CFP

---

**8. Ils permettent d'obtenir un cofinancement pour un projet de votre Etablissement, qui sont-ils ?**

Appels à projets

- **Quel appel à projet est accessible aux établissements de moins de 1 million de cotisation ?**

-l'appel à projets Etablissements -l'appel à projets Agents -l'appel à projets Offre ANFH

---

**9. Nous sommes obligatoires pour tous paiements, qui sommes-nous ?**

Factures

- **Citer 4 éléments être obligatoires ?**

*La date d'émission, l'intitulé de formation, le montant, le N° d'activité...*

---

**10. Nous ne sommes plus obligatoirement à joindre, qui sommes-nous ?**

Justificatifs

- **Les justificatifs doivent être ?**

-conservés par l'Etablissement -détruit -conservés par l'Agent -fournis à la demande



## ATELIER OFFRE DE SERVICE ANFH

### THEME : LA CENTRALE D'ACHAT PROPOSEE PAR L'ANFH

	<b>Scenario 1</b> Je cherche à mettre en place une formation qui est déjà proposée dans le PAR ou le PIE de ma délégation	<b>Scenario 2</b> La formation que je veux mettre en place est déjà disponible sur la centrale d'achat. Je souhaite mettre en place un groupe un intra	<b>Scenario 3</b> Mon besoin n'est pas couvert par l'offre de l'ANFH, j'ai besoin de faire un nouvel achat
Pièce 1	L'ANFH Rhône propose une formation qui répond au besoin de formation identifié.	L'établissement trouve une formation répondant à son besoin sur la Centrale d'Achat ANFH (LA ForMuLE).	Le besoin de formation identifié n'est pas couvert par une formation achetée par l'ANFH.
Pièce 2	L'établissement peut mobiliser l'appel à projet « OFFRE ANFH – FORMATIONS GRATUITES INTRA » pour obtenir une aide financière pour des groupes intra.	L'établissement est libéré de ses obligations de mise en concurrence.	L'établissement doit réaliser une mise en concurrence conformément à la réglementation des marchés publics.
Pièce 3	L'établissement participe aux réunions territoriales ou se connecte à PLATeForm pour s'inscrire dans des formations inter établissements.	L'établissement passe directement ses bons de commande auprès de l'organisme de formation sur l'outil Central d'Achat (LA ForMuLE).	Pour les GHT, le marché est contractualisé par l'établissement support.
Pièce 4	L'ANFH passe les bons de commande auprès des organismes de formation.	L'établissement peut organiser et planifier l'action directement avec l'organisme sans contacter l'ANFH.	L'établissement passe un convention de formation ou un bon de commande avec l'organisme de formation.
Pièce 5	L'établissement est libéré de ses	L'établissement peut mobiliser l'appel à projet « OFFRE ANFH -	L'établissement peut mobiliser l'appel à projet



	obligations de mise en concurrence.	Centrale d'achat » pour obtenir une aide financière sous certaines conditions.	« ETABLISSEMENTS » pour obtenir une aide financière sous certaines conditions.
--	-------------------------------------	--	--

## THEME : LES DISPOSITIFS

	<b>PRODIG</b>	<b>Les clés des possibles</b>	<b>Maintien dans l'Emploi</b>
1	Le dispositif propose des serious game.	Chaque agent doit réaliser un entretien de positionnement individuel de 2h pour identifier le parcours de formation le plus adapté.	L'établissement doit obligatoirement réaliser le module diagnostic des pratiques RH.
2	Le dispositif comprend une action « QVT » composée de 3 niveaux : établissement – service – individuel.	Le dispositif comprend la formation « Objectif les 4C ».	Le dispositif comporte une formation à l'aide au repérage des situations, comprenant notamment une approche ergonomique et psychologique.
3	L'établissement doit réaliser un diagnostic technique pour entrer dans le dispositif.	Le dispositif est destiné aux agents de catégories C.	Le dispositif est suivi par Nelly.
4	Le dispositif est suivi par Clélia et Lydia.	Le dispositif permet de développer un ou plusieurs domaines de compétences clés.	Le dispositif a été expérimenté dans 3 CH dont le CH de Vienne (selon témoignage de la matinée)
5	Lors de la journée de lancement, Marie-Noëlle Bougère a parlé avec un robot (PEPPER).	L'établissement peut disposer d'un accompagnement intra à la carte d'une durée maximum de 2 jours.	Le dispositif n'est pas réservé aux agents ayant une problématique de santé ou en situation d'inaptitudes.
6	L'agent a 1 an pour réaliser son parcours.	L'agent peut renouveler autant de fois que nécessaire son parcours de formation et il n'est pas limité dans le temps.	Une formation « processus de changement » qui aborde notamment la notion de deuil du métier est proposée.
7	Le dispositif comprend une action à destination des cadres « Compétences individuelles et collectives »	Le dispositif est suivi par Angéline, Lydia et Nelly.	Pour le parcours agent, une charte d'engagement tripartite est signée entre l'agent, l'établissement et l'organisme de formation.
8	La formation « Fiabilisation et certification des	Le parcours C Possible est constitué d'une action de	Le dispositif intègre et vient en appui d'un plan d'actions



	comptes » est organisée en blended learning (formation mixte)	formation collective suivie d'un accompagnement individuel.	éventuel contractualisé avec le FIPHFP.
9	Il est préconisé de réaliser les modules par séquence de 15 à 30 minutes maximum.	Les agents réalisent un entretien de positionnement final à l'issue du parcours « compétences clés ».	L'accompagnement établissement propose un module « socle de connaissances pour la gestion statutaire ».
10	L'ANFH fournit des écouteurs pour tous les agents inscrits.	Les premières actions ont été déployées en 2017.	L'ANFH finance l'accompagnement agent dans la limite de 5 ou 10 agents / établissement.

## THEME : LE CEP

	Question	Réponse (en gras les mots qui doivent être cités)
1	Que signifie CEP ?	« <b>Conseil en Evolution Professionnelle</b> » Ou « <b>Conseiller en Evolution Professionnelle</b> »
2	Qui peut réaliser le CEP dans la Fonction Publique Hospitalière ?	<b>L'ANFH et les établissements</b> Décret 6/05/2017 : « ce conseil est assuré par un conseiller formé à cet effet au sein de son [...] établissement [...] ou au sein de la fonction publique hospitalière par l'organisme paritaire agréé [...] »
3	Tout agent qui souhaite bénéficier d'une action de formation DOIT bénéficier d'un CEP ?	<b>NON</b> <u>Décret 6/05/2017</u> : « l'agent bénéficie s'il le souhaite, préalablement au dépôt de sa demande [de CPF], d'un accompagnement personnalisé afin d'élaborer son projet professionnel et d'identifier les différentes actions nécessaires à sa mise en œuvre » <u>Circulaire du 10/05/2017 - Article 4</u>
5	Quel accompagnement est proposé par l'ANFH aux établissements ?	Un parcours de formation est proposé et financé entièrement par l'ANFH. Se renseigner auprès de Nelly BOZETTO <b>Il s'agit d'un parcours professionnalisant (cf plaquette du dispositif jointe)</b>
6	Quel texte a mis en place le CEP ?	- Ordonnance 19/01/2017 portant diverses dispositions relatives au CPA, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique - Décret du 6/05/2017 relatif à la mise en œuvre du CPA dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie



		- Circulaire du 10/05/2017 relative aux modalités de mise en œuvre du CPA dans la fonction publique
7	Combien de niveau comporte le CEP applicable dans le privé ? 1 – 3 ou 6	<p>Arrêté du 16/07/2014 : « L'offre de services du conseil en évolution professionnelle se structure autour de trois niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- premier niveau : un accueil individualisé ;</li> <li>- deuxième niveau : un conseil personnalisé ;</li> <li>- troisième niveau : un accompagnement à la mise en œuvre du projet professionnel.</li> </ul> <p>Ces différentes étapes du processus de conseil en évolution professionnelle n'ont pas vocation à être toutes systématiquement mises en œuvre. Cela dépendra des souhaits et des besoins du bénéficiaire, en fonction notamment de son degré d'autonomie et de la maturation de son projet. »</p> <p>(cf. plus bas détail des 3 niveaux)</p>
8	Quels acteurs sont amenés à réaliser le CEP au sein des établissements hospitaliers ?	<p><b>Toute personne définie par service RH</b></p> <p>Circulaire du 10/05/2017 - Article 4 précise en particulier « conseiller mobilité carrière », « conseiller en évolution professionnelle », « conseiller formation »</p>
9	Qui réalise le CEP à l'ANFH Rhône ?	Nelly
10	Le CEP a-t-il un coût pour l'agent ?	<p><b>Non</b></p> <p>L'agent accède gratuitement à ce service. Le CEP est un service universel à destination de tout actif.</p>
11	Le CEP a-t-il une durée max de 24h ?	<p><b>Non</b></p> <p>La durée maximum de 24 fait référence à la durée maximum d'un BC.</p> <p>Le CEP n'est pas une prestation de Bilan de Compétences mais bien d'une prestation complémentaire.</p>
12	Donnez-nous 2 exemples de CEP pour lesquels l'agent peut mobiliser la délégation ANFH :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un agent qui souhaite changer de métier en dehors de la FPH</li> <li>- Un agent qui souhaite « changer » mais sans savoir comment s'y prendre (orientation vers le dispositif adéquat)</li> <li>- Un agent qui souhaite réaliser une demande de CPF et souhaite savoir comment s'y prendre pour faire sa demande</li> </ul>
13	Le CEP réalisé par l'ANFH est-il facturé aux établissements ?	<p><b>Non</b></p> <p>L'activité de CEP est comprise dans l'offre de services de l'ANFH. Elle est financée par les frais de gestion et ne fait pas l'objet d'un coût supplémentaire.</p>
14	Tout agent qui souhaite faire une demande de CPF doit obligatoirement bénéficier d'un CEP ?	<p><b>Non</b></p> <p>Circulaire du 10/05/2017 - Article 4 précise « Pour l'aider à élaborer son projet d'évolution professionnelle et identifier les actions nécessaires à sa mise en œuvre, l'agent A LA POSSIBILITE de solliciter un accompagnement personnalisé »</p>



15	Le CEP remplace-t-il le bilan de compétences ?	<p><b>Non</b></p> <p>Un agent qui a bénéficié d'un CEP peut se voir recommander de suivre un bilan de compétences pour affiner son analyse ainsi que construire son projet professionnel.</p>
16	Le CEP est une réunion collective d'information sur les dispositifs individuels ?	<p><b>Non</b></p> <p>Il s'agit d'un accompagnement <b>PERSONNALISÉ</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- premier niveau : un accueil individualisé ;</li> <li>- deuxième niveau : un conseil personnalisé ;</li> <li>- troisième niveau : un accompagnement à la mise en œuvre du projet professionnel.</li> </ul> <p>C'est une offre de service en réponse aux besoins des agents.</p> <p>Une aide à la prise de recul sur leurs situations professionnelles et à l'élaboration et à la concrétisation de leurs projets professionnels.</p> <p><b>En revanche, des réunions d'informations collectives peuvent être proposées aux bénéficiaires dans le cadre de l'accompagnement CEP.</b></p>
17	Il appartient à l'ANFH de faire connaître la prestation de CEP auprès des agents.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Note d'information DGOS du 16/02/2018 : « les <b>établissements</b> ou groupes d'établissements <b>sont invités à communiquer</b> auprès des agents <b>pour faire connaître les personnes ressources</b> contribuant au conseil en évolution professionnel en son sein »</li> <li>- L'ANFH communique quant à elle sur sa propre mission de CEP.</li> </ul>
18	Au sein des GHT, chaque établissement doit réaliser la mission de CEP ?	<p><b>Non</b></p> <p>Note d'information DGOS du 16/02/2018 : « Ce conseil peut être assuré au sein de l'établissement ou du groupement hospitalier [...] »</p>



## ATELIER AGENTS

---

### THEME : LE CEP

- **Le CEP est une obligation pour l'agent :**  
Faux, le CEP n'est pas obligatoire, c'est une offre de service pour les agents qui le souhaitent.  
Tout personne en activité et spécifiquement dans la FPH, tout agent quel que soit son contrat et son statut.
- **Qui peut prétendre au CEP ?**  
Tout personne en activité et spécifiquement dans la FPH, tout agent quel que soit son contrat et son statut.
- **Que signifie CEP :**  
CEP = Conseil en évolution professionnelle
- **A quoi sert le CEP ?**  
Le CEP permet d'être accompagné pour la construction de son projet professionnel (si réponse avec ces mots clés la réponse sera correcte)
- **La formation CEP proposée par l'ANFH est-elle gratuite pour les Etablissements ?**  
Oui la formation est gratuite pour nos établissements adhérents
- **Un agent ayant fini son contrat dans la fonction publique hospitalière peut-il bénéficier d'un CEP par l'ANFH ?**  
Non, l'agent ayant fini son contrat relèvera d'un CEP auprès du Pôle emploi
- **Si l'agent aide-soignant veut devenir IDE, qui est l'interlocuteur le plus pertinent pour le CEP : Etablissement ou ANFH ?**  
Etablissement : si l'agent envisage une promotion interne par le biais d'une EP, il est plus pertinent que le CEP soit réalisé par l'établissement
- **Un agent qui souhaite mobiliser ses heures de CPF est-il obligé de passer par un accompagnement CEP ?**  
Non, le CEP n'est pas obligatoire même pour la mobilisation de son CPF
- **Quelle est la différence entre un bilan de compétences et le Conseil en évolution professionnelle ?**  
Le bilan de compétences est un outil qui peut être utilisé dans le cadre du CEP pour la construction d'un projet, le CEP est quant à lui un accompagnement sur l'ensemble du parcours, notamment jusqu'à la réalisation de ce projet.
- **Le CEP a-t-il un coût pour l'agent ?**  
Non le CEP est gratuit pour l'agent
- **Le CEP est fait uniquement par un salarié ANFH : Vrai ou Faux ?**  
Faux, le CEP peut être réalisé par un conseiller dans l'établissement employeur
- **Y-a-t-il une durée minimum pour un accompagnement CEP ?**  
Non il n'y a pas de durée minimum de CEP.



- **Un agent souhaite quitter la fonction publique pour devenir fleuriste, quel acteur CEP est le plus pertinent pour l'accompagner ?**  
Ici l'acteur CEP le plus pertinent est l'ANFH puisque l'on est sur un projet de reconversion extra hospitalière.
  - **Un établissement souhaite organiser une réunion d'information pour présenter le CEP à ses agents, cette action relève-t-elle du CEP lui-même ?**  
Non, l'information sur l'existence du CEP n'est pas une action de CEP en soit.
- 

### **THEME : LES DISPOSITIFS INDIVIDUELS**

- **Quelle est la durée minimum d'un CFP ?**  
14 jours minimum (RH inclus) soit 10 jours de formation
- **Un agent peut-il faire plusieurs CFP au cours de sa carrière ?**  
OUI : 360 jours financés sur l'ensemble de la carrière pouvant aller jusqu'à 720 jours sous certaines conditions.
- **Une Etude Promotionnelle peut-elle être prise en charge sur le CFP ?**  
Non sauf changement de filière ou passerelle
- **Quels sont les frais qui ne peuvent absolument pas être pris en charge au titre du CFP ?**  
Les frais d'inscription  
Les achats de matériel  
Les frais de déplacement  
Les traitements
- **Si le dossier CFP est accepté avec des frais de déplacement quels sont les justificatifs à fournir ?**  
Les tickets de péage  
Les justificatifs repas  
Les justificatifs hébergements\*  
La copie de la carte grise  
*\*Les autres frais sont des forfaits*
- **Au titre du CFP certaines formations sont-elles plafonnées en termes de coût pédagogique ?**  
OUI Maximum 14 000€ (6 000€ pour formation secrétaire médicale)
- **Pour faire un BILAN DE COMPETENCES, puis je choisir le prestataire que je souhaite ?**  
NON par contre un choix peut être fait parmi la liste des organismes habilités.
- **Ai-je droit à faire plusieurs Bilan de Compétences au cours de ma carrière ?**  
OUI mais pour être financé par l'ANFH il faut un minimum de 5 ans entre 2 Bilans.



- **Quelle est la durée maximum d'un Bilan de Compétences ?**  
24h réparties en plusieurs séances.
  - **Vrai-faux : Un Bilan de compétences se fait uniquement sur le temps de travail ?**  
Faux.
  - **La VAE concerne uniquement les diplômes sanitaires ?**  
Faux.
  - **VAE : Le certificateur du titre me demandera de justifier de :**  
1 année d'expérience professionnelle en lien avec ce titre  
~~2 années d'expérience professionnelle en lien avec ce titre~~  
6 mois d'expérience professionnelle en lien avec ce titre
  - **Puis-je demander le remboursement des frais de salaire de mon agent en VAE sur les dispositifs Individuels ?**  
NON
  - **Les frais pédagogiques de la VAE sont-ils plafonnés ?**  
OUI  
Pour l'accompagnement : 50€/heure  
Module 70h : 800€.
  - **Pour valider ma VAE dois-je obligatoirement passer devant un Jury ?**  
OUI
- 

### **THEME : LES ETUDES PROMOTIONNELLES**

- **Je suis en CDD annuel à 50%, je souhaite demander une formation d'aide-soignante à mon établissement, est-ce que ma formation peut être financée par l'ANFH ?**  
Oui, du moment que je cotise sur ma fiche de paie à l'ANFH je peux demander de financement à mon établissement. A lui d'accorder ou refuser le financement sur son plan de formation.
- **J'ai un accident de trajet et je suis en arrêt de travail pendant 6 mois. L'organisme accepte de reporter la formation après mon arrêt, qui paye les 6 mois reportés ? L'ANFH ou l'établissement sur son plan de formation ?**  
L'ANFH, à hauteur de ce qui n'a pas été payé à l'organisme de formation.



## SEMINAIRE ANFH 2019

ANFH RHÔNE

- **Je dois redoubler ma 2ème année de formation d'IADE, qui finance le redoublement ? L'ANFH ou l'établissement sur son plan de formation ?**  
L'établissement, l'ANFH prend en charge uniquement le redoublement de la 3<sup>ème</sup> année des IDE (et non IADE)
  
- **Je loue un appartement durant mon EP, qui paye la taxe d'habitation ou l'entretien de la chaudière ?**
  - **L'agent**
  - **L'établissement sur son plan de formation**
  - **L'ANFH sur le fonds de qualification et CPF**L'agent, l'ANFH prend en charge uniquement le loyer
  
- **Mon temps de travail dans mon établissement est à 80% mais la formation est à 100%. A quelle quotité de temps de travail l'établissement va me rembourser ?**  
100%
  
- **Nous sommes 5 AS dans mon service à demander une formation d'IDE, qui priorise les dossiers qui vont être financés ? L'ANFH ou l'établissement?**  
C'est l'établissement qui choisit un ordre de priorité qu'il communique à l'ANFH
  
- **Je souhaite demander le financement d'une formation de cadre de santé. Il n'y a pas de poste dans mon établissement mais 2 postes existent dans les établissements de mon GHT. A qui m'adresser pour demander le financement de ma formation ?**
  - **Mon établissement**
  - **L'établissement du GHT**
  - **L'ANFH**L'établissement, à lui de faire le lien avec l'établissement support GHT
  
- **Mon établissement se situe dans le Rhône mais ma formation de cadre de santé est à Besançon, de quelle délégation je dépends ?**
  - **Région Auvergne Rhône-Alpes**
  - **Région Bourgogne Franche Comté**La région AURA, L'ANFH d'où dépend l'établissement
  
- **Sur quelle base de remboursement les frais de déplacement sont-ils pris en charge ?**
  - **En fonction de la politique de remboursement de l'établissement**
  - **300€ de forfait**
  - **300€ de plafond**300€ de plafond.  
*Précision sur la différence entre 300€ de forfait et 300€ de plafond*  
*300€ de forfait = 300€ « cash »*  
*300€ de plafond = payer aux frais réel dans la limite de 300€ maximum*



## SEMINAIRE ANFH 2019

ANRHÔNE

- **Est-ce que les frais de déplacement sont reportables d'une année à l'autre ?**

Non

- **Si un agent est en congé parental pendant son engagement de servir, est-ce que cet engagement est suspendu ?**

Oui, cette règle s'applique également au CFP

- **Dans le cadre d'une EP, à qui l'agent doit-il son engagement de servir ?**

- **A son établissement**
- **A la Fonction Publique Hospitalière**
- **A la Fonction Publique d'Etat**

Fonction Publique Hospitalière

*En cas de changement d'établissement (mutation vers un établissement de la FPH uniquement), l'article 100-1 du statut général de la fonction publique hospitalière prévoit un remboursement inter établissements des « sommes correspondant aux traitements et charges financés pendant la durée de la formation, au prorata du temps restant à accomplir jusqu'à la fin de cet engagement »*

- **Quelle est la durée de l'engagement de servir ?**

La durée de l'engagement est égale au triple de celle de la formation, dans la limite de cinq ans.

- **Quel est le binôme de conseillers en gestion de fond en charge des EP à l'ANFH ?**

Anaëlle Pirotais + Olivier Oriol

- **Quels sont les deux cas de figure où les EP peuvent être financées sur le CFP ?**

Changement de filière

*Ex : adjoint administratif => Educateur spécialisé*

Passerelle

*Ex : Aide-soignante => auxiliaire puéricultrice*